

DES SUBVENTIONS POUR MAITRISER ET ECONOMISER L'ENERGIE

La Commune incite depuis 10 ans les propriétaires privés à effectuer des travaux d'économie d'énergie.

L'**Agence Locale de l'Energie et du Climat** apporte son conseil gratuitement via l'**espace info énergie**. Contactez-les pour mieux définir votre projet avant de monter votre dossier. Vous pourriez également bénéficier des aides supplémentaires apportés par d'autres dispositifs (ex : dispositif de la Métropole **ECORENO'V**)

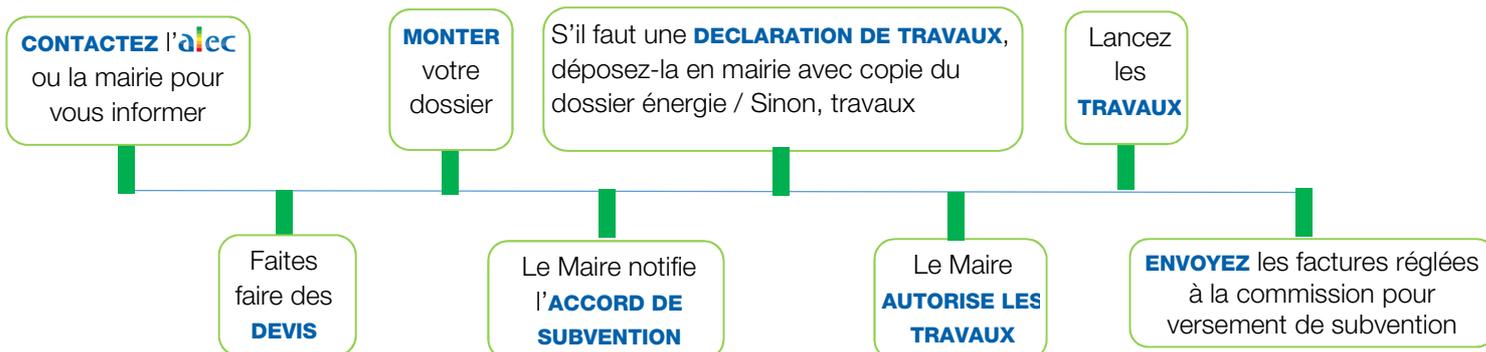
LA SUBVENTION MUNICIPALE

PROJET	Objectif de performance	Subvention communale*
Isolation	triple vitrage	500 €
	des combles perdus	500 €
	des rampants de toiture	500 €
	de tous les murs par l'extérieur	2 000 €
	l'isolation du mur nord par l'extérieur	500 €
Ventilation	VMC double - flux	500 €
Energie solaire	l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel	500 €
	l'installation d'un système solaire combiné	1 000 €
Chauffage	chaudière automatique au bois	1 000 €
	poêle à granulés	500 €
Eau	Récupération d'eau de pluie	500 €

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Le projet doit être localisé à Solaize dans la résidence principale
- Les travaux doivent être portés par des particuliers
- Ne pas commencer les travaux avant accord écrit de la commune (subvention et déclaration de travaux si votre projet le nécessite : triple vitrage, isolation des murs, chauffe-eau solaire et système solaire)
- Matériel référencé et/ou installateur agréé (cf le dossier à remplir au verso)
- Envoi de la facture originale certifiée acquittée à la commission environnement avant versement de l'aide

DEMARCHES



* le montant de la subvention est plafonné au montant de la dépense

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE

Avez-vous contacté l' **espace info énergie** pour préparer votre projet avant la demande ? OUI NON

VOUS ETES

un particulier* une SCI familiale* (*seules entités éligibles à l'aide)

Nom Prénom
Adresse
Téléphone Mail
Adresse du projet

VOTRE PROJET CONCERNE (COCHEZ) :

<input type="checkbox"/> Triple vitrage	<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique contrôlée double flux
<input type="checkbox"/> Isolation thermique extérieure murs	<input type="checkbox"/> Poêle à granulés bois
<input type="checkbox"/> Isolation des combles	<input type="checkbox"/> Chaudière automatique au bois
<input type="checkbox"/> Isolation au rampant des toitures	<input type="checkbox"/> Système solaire combine individuel
<input type="checkbox"/> Récupération eau de pluie	<input type="checkbox"/> Chauffe eau solaire individuel

JUSTIFICATIFS ADMINISTRATIFS A JOINDRE POUR MONTER VOTRE DOSSIER

Courrier de sollicitation à Monsieur Le Maire présentant le projet
Dossier de subvention rempli
RIB au même nom & prénom que le demandeur et ceux apparaissant sur la facture
Devis avec distinction cout matériaux et main d'œuvre
Justificatifs d'assurance décennale de l'installateur ou du maître d'œuvre

JUSTIFICATIFS TECHNIQUES A JOINDRE POUR MONTER VOTRE DOSSIER

Triple vitrage	<ul style="list-style-type: none">concerne au moins 50% de la surface vitrée de l'habitation$U_w < 1,1 \text{ W/m}^2\text{C}$
Isolation thermique extérieure	$R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{.K/W}$
Isolation des combles	$R \geq 7 \text{ m}^2\text{.K/W}$
Isolation au rampant des toitures	$R \geq 6 \text{ m}^2\text{.K/W}$
VMC double flux	<ul style="list-style-type: none">couvrant toute l'habitationrendement échangeur > 80%
Chauffe-eau solaire individuel Système solaire combine individuel	<ul style="list-style-type: none">Matériel référencé sur listes ENERPLAN (critères crédit d'impôt)Schéma d'implantation du matériel poséInstallateur labellisé Qualisol / Qualisol combiné
Poêle à granulés bois	<ul style="list-style-type: none">Label Flamme verte ou normes NF EN 13240 - EN 14785 – EN15250Installateur labellisé Qualibois
Chaudière automatique au bois	<ul style="list-style-type: none">matériel Label Flamme verte ou normes NF EN 303.5 ou EN 12809Installateur labellisé Qualibois
Récupération d'eau de pluie	<ul style="list-style-type: none">Utilisation exclusive à l'extérieur de l'habitationCollecte à l'aval des toitures inaccessibles

A REMPLIR PAR LA MAIRIE DE SOLAIZE

**AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT
SUR LE PROJET**

Date et signature

JUSTIFICATIFS A JOINDRE APRES TRAVAUX POUR DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Factures certifiées acquittées
Si les travaux le nécessitent, preuve de l'autorisation d'urbanisme (arrêté du Maire)

A REMPLIR PAR LA MAIRIE DE SOLAIZE

**AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT
SUR LE PROJET**

Date et signature